

Image not found or type unknown



Pension alimentaire pour un enfant non majeur

Par **ton cal**, le **31/10/2009** à **20:35**

Bonjour,rna quoi serre une pension alimetaire pour un enfant non majeur et quelle fait couvret elle merci d avance

Par **Tisuisse**, le **31/10/2009** à **23:13**

Bonjour,rnrnLa pension alimentaire sert à participer aux frais d'éducation et d'entretien de l'enfant. Elle est fixée par le juge aux affaires familiale et doit être versée par le parents qui n'a pas la garde permanente de son enfant, à celui qui en a cette garde permanente.rnrnEn contre-partie, le débiteur de cette pension alimentaire, bénéficie d'un droit de gisite et d'hébergement et partage, avec l'autre parent, la responsabilité parentale.